

Compte rendu du CTL du 9 juin 2015

Ordre du jour

A la demande des OS, l'ordre du jour a été remanié, pour traiter en point N°1, l'évolution du réseau sur 3 ans. Le CTL a abordé ensuite la fusion des secteurs d'assiette sur les SIP de Lorient Sud et Vannes Golfe et les SPF de Lorient, les modifications des horaires d'ouverture sur Lorient et Hennebont, bilan et plan de formation professionnelle, le bilan et nouvelle organisation de l'EDR, les conditions de vie au travail (TVBS, Duerp), mouvement des géomètres et questions diverses.

EVOLUTION DU RESEAU 2015/2017

Présentation par Le Directeur des perspectives d'évolution des services de la DGFIP du Morbihan sur les 2 prochaines années. **Le Directeur rappelle en préambule qu'il n'est pas pour la révolution dans les services, et n'imagine pas qu'on puisse bouleverser en quelques années l'équilibre d'un département.** Il relève que **beaucoup de services sont en difficulté.**

Plusieurs fermetures de postes comptables sont programmées pour les 2 prochaines années.

- Les CFP d'Elven , Rohan pour le 31 décembre 2015
- Le CFP de Belz/Etel, la date de fermeture n'est pas encore précisée, une échéance sur fin 2016 semble probable.

CFP d'Allaire : la fermeture et fusion avec le CFP de Redon est toujours à l'étude, sujette à des problèmes de restructurations administratives et juridiques entre les 2 départements du 56 et du 35. Sans oublier les considérations mises en en avant par les personnels concernés.

Ces 4 fermetures ou réorganisations sont à ce jour les seules avancées par le Directeur.

Il en demeure par moins que la réforme territoriale ne sera pas sans conséquence pour les services de la DGFIP.

Ainsi le **CFP de Guéméné** pourrait être amené à fermer d'ici 3 ou 4 ans .

CFP du Palais à Belle Ile en Mer : le Directeur reconnaît que **le sujet est problématique**, que le maintien de la trésorerie est "**potentiellement dangereux pour les conditions de vie au travail des personnels**". Le maintien d'un effectif constant sur place, compte tenu des particularités de ce poste est très difficile à réaliser, l'idée d'une fermeture et d'un regroupement sur le continent serait la meilleure solution. Le devenir de ce poste sera évoqué prochainement avec le préfet.

FO DGFIP 56 a réaffirmé son opposition au démantèlement du réseau sur le Morbihan, et déplore le manque de considération de la direction, vis-à-vis des personnels, qui sont peu consultés et qui sont trop souvent mis devant le fait accompli sans avoir été avertis préalablement. On peut convenir que la situation dans certains services devient ingérable, mais il ne faut pas oublier que ce sont les suppressions d'emplois répétées depuis plusieurs années qui en sont à l'origine.

SPF : Le Directeur rappelle que la cible de la DG, est 1 seul SPF par département. Le Directeur, défend l'idée à minima de 2 SPF ayant pour implantations Vannes et Lorient. L'avenir des SPF de Pontivy et Ploërmel à brève échéance est donc réellement menacé, "**on joue la montre et on prépare l'avenir, nous rappelle le directeur**" ! Ploërmel aurait vocation à rejoindre Vannes et Pontivy Lorient.

Concernant le pôle enregistrement , pour l'instant rien n'est avancé, on reste dans le questionnement ! L'intégration paraît certaine, seule la date ne paraît pas fixée.

FO DGFIP56 a posé la question **du devenir de la réforme CDI/CDIF et l'intégration éventuelle des missions Cadastre dans les SIP non encore fusionnés.** Apparemment, on resterait sur le schéma actuel de fonctionnement, mais ce sujet reste encore très flou.

Par ailleurs, la direction reconnaît la pertinence **de la création d'un PELP** (Pôle évaluation des locaux professionnels) à l'échelle du département. **Est ce vraiment la réponse à apporter au centre des impôts fonciers qui accumulent du retard et ce, par manque de personnel pour la gestion de la révision des locaux professionnels ?**

SIE : "les principales réformes ont été menées, il paraît essentiel de préserver l'équilibre des services".

FO DGFIP 56 a interrogé la direction au sujet des Maisons des services publics, annoncées à grand renfort de publicité par le 1^{er} Ministre. La direction nous précise que le sujet n'a pas d'impulsion dans Le Morbihan, elle n'y voit d'ailleurs pas d'intérêts particuliers.

Au sujet des suppressions d'effectifs à venir, le directeur constate que nous sommes **un des seuls réseaux auquel on demande des efforts aussi conséquent et reste pessimiste sur les prochaines années.**

Concernant la régionalisation des missions telles que le Service Dépenses, le service Comptabilité, les Ressources Humaines, à ce jour aucune directive n'est précisée, c'est dans les tuyaux, mais on reste dans l'attente !

Modifications des horaires d'ouverture sur Lorient et Hennebont

La modification des horaires d'ouverture au public pour les CFP de Lorient et d'Hennebont était à nouveau présentée pour avis des OS au CTL.

FO DGFIP 56, ne peut que condamner à nouveau ces nouvelles dispositions qui vont encore accentuer la destruction du service public, notamment sur une ville comme Lorient, au aucun des services des finances publiques ne sera ouvert le mercredi. C'est pour **FO DGFIP 56**, une situation tout a fait inadmissible pour une agglomération de cette ampleur.

Les usagers de l'agglomération de Lorient et du département ont d'ailleurs manifesté leur désapprobation à ce recul du service public en signant très massivement la pétition initiée par les OS du département.

Cette pétition réunissant **plusieurs centaines de signatures** a été remise en séance au Directeur.

Modalités de fermeture hors pics de charge pour les services de Lorient et Hennebont.

Lorient (tous services) fermé le mercredi toute la journée.

Hennebont fermé les mercredis et vendredis après-midi.

Une période d'observation est néanmoins prévue pour Hennebont.

Vote : Contre à l'unanimité des OS

Précisions sur les modifications des horaires d'ouverture

La direction précise que les nouvelles modalités d'horaires s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet pour l'ensemble des services du Morbihan, hormis les périodes de pics de charge.

Les pics de charge, outre les périodes bien identifiées (campagne IR, campagne TH...) concerneront les quelques jours précédant une échéance. Ces périodes de charge pourront être affinées par les chefs de service .

La direction précise, que compte tenu des congés annuels, la période juillet/août ne doit pas être considérée comme période de charge. Il est précisé également, que l'accueil téléphonique doit rester actif dans l'ensemble des services, les nouvelles modalités concernant uniquement l'accueil physique.

Fusion des secteurs d'assiette au SIP Lorient Sud et Vannes Golfe

L'encadrement des 2 SIP concernés est venu présenter la restructuration envisagée pour leurs services. Celle-ci devant prendre effet au 1^{er} janvier 2016.

Face aux contraintes d'effectifs, aux déséquilibres (charges et emplois) entre les différents secteurs d'assiette, les chefs de service des 2 SIP ont été amenés à réfléchir et proposer à leurs agents une nouvelle organisation, répondant néanmoins aux exigences de la démarche stratégique de la direction locale.

SIP de Lorient Sud

La réorganisation des secteurs de Lorient Sud implique la fusion des secteurs d'Hennebont et Port Louis et concerne 2 cadres B et 7 cadres C. La restructuration immobilière est minime, les 2 services étant sur le même étage. La consultation des personnels semble avoir été menée en bonne concertation avec les agents et avoir recueilli leur assentiment .

FO DGFIP 56 remarque que l'effectif des cadres B sur Lorient Sud est très faible en regard de services similaires existant sur Vannes ou Auray (2 B à minima par secteur d'assiette). L'idée d'un contrôleur chef d'unité et du 2eme contrôleur en renfort

est à manier avec précaution, il semble préférable de préserver un équilibre intelligent des prérogatives et responsabilités.

Vote : considérant que l'aspect des conditions de vie au travail n'avait pas été présenté préalablement au CHS CT, FO DGFIP 56 et les autres OS ont voté contre le projet de fusion du SIP de Lorient Sud

SIP de Vannes Golfe

La démarche des chefs de Vannes Golfe rejoint celle engagée par Lorient. Effectifs en baisse, charges déséquilibrées, ont amenés à une restructuration des secteurs d'assiette. Cette restructuration concerne l'ensemble des services du SIP par son redéploiement fonctionnel et géographique. Le SIP est installé sur 2 niveaux, le service accueil étant au rez-de-chaussée. Les 3 secteurs d'assiette actuels seraient redéfinis en 2 (Vannes Est et Vannes Ouest) pour un effectif réel de 17 agents. 4 réunions de travail ont été organisées, permettant de préciser les attentes et besoins des personnels en termes de missions, charges, et périmètre géographique. La restructuration du service imposerait de larges adaptations des structures de travail. **FO DGFIP 56** a formulé des réserves sur la mutualisation et le travail en plateau avancée par les chefs de service. Il a été démontrée par de nombreuses études que le travail en plateau est source de beaucoup de nuisances et à l'origine de risques psychosociaux. L'apport de la mutualisation en termes d'efficacité professionnelle est fortement remis en question par les différents organismes socio-professionnels. Les organisations en plateau déjà expérimentées dans de nombreux services, ont toujours menées à court terme à un reclouonnement de ces services, et à la mise en place de dispositifs d'atténuation du bruit.

FO DGFIP 56 s'interroge également sur l'opportunité de cette fusion compte tenu des contraintes budgétaires sur le budget départemental et du projet Troadec (échéance prévue pour 2017).

Une visite du CHS CT est prévue pour le début septembre pour apprécier le projet en termes de conditions de vie au travail et de redéploiement immobilier sur site.

Les OS ont rappelé que les moyens financiers du CHS CT pour accompagner ce projet restent très limités.

Vote :

Le projet n'ayant pas été soumis à l'approbation préalable du CHS CT, et nécessitant un complément d'information sur l'aspect immobilier et conditions de vie au travail, les OS se sont prononcées contre à l'unanimité.

Fusion des SPF de Lorient

Comme cité précédemment, la cible prévue par la DG est un seul SPF par département. Le Morbihan ne s'y prête apparemment pas, la Direction locale, s'oriente donc vers 2 SPF de taille comparable basés à Lorient et Vannes.

La volonté locale de ne pas remplacer le A+ partant en retraite, les départs futurs de plusieurs agents et l'anticipation de la fusion des bases Fidji ont conduit la Direction à proposer la fusion des 2 SPF de Lorient.

Les services sont de taille équivalente, " *ont un même niveau de très bonne performance*", et sont situés sur le même étage. Tout serait donc réuni pour que cette fusion se passe dans les meilleures conditions selon la Direction. Néanmoins, l'application FIDJI ne permet pas, à l'heure actuelle, la fusion de services, il va donc en résulter la mise en place d'une gestion conjointe au 1/09/2015.

Pour FO DGFIP 56, cette fusion répond encore une fois aux exigences de la démarche stratégique. Nous ne sommes pas dupes, la fusion permet avant tout de supprimer un A+ et un chef de contrôle.

Elle n'est nullement justifiée par des arguments tels que : meilleure gestion des congés, mutualisation métiers et développement des synergies !

Néanmoins dans la perspective du transfert des pôles enregistrement aux SPF, cette fusion va permettre le transfert du pôle enregistrement de Lorient sans l'éclater en 2 services.

Vote : l'ensemble des OS a voté contre à l'unanimité

Bilan de la Formation Professionnelle

Le bilan 2014 de la For Pro fait apparaître un total de **3486 jrs de formation**, soit l'équivalent de 16 emplois.

Les actions les plus significatives sont la formation à la déontologie (371 stagiaires), les nouveautés de la campagne IR(227 stagiaires), et la gestion des frais de déplacements (131 stagiaires). Pour **FO DGFIP 56**, il nous paraît injustifié de considérer que 794 stagiaires aient été bénéficiaires d'une action de formation professionnelle, nous sommes ici plus dans l'information pratique ou métiers que dans la formation professionnelle qualifiante, sans compter le coût de telles formations.

La For Pro déplore le manque de candidats formateurs disponibles.

Le plan de formation pour 2015 est en nette diminution , la catalogue est plutôt restreint, surtout en stage présentiel.

On note une forte augmentation des actions de E-formation.

La For Pro constate également une diminution des inscriptions aux préparations aux divers concours.

Pour FO DGFIP 56, la E -Formation est loin d'être la panacée, de nombreux agents y sont hostiles, ou n'ont pas le temps de s'y consacrer. Les agents préfèrent traiter les modules sur leur propre poste plutôt que sur des postes dédiés, ou abandonnent fréquemment en cours de session

La baisse des inscriptions aux préparations traduit une réelle inquiétude des agents quant aux possibilités de retour dans leur département d'origine. **Force Ouvrière, est la seule organisation syndicale à défendre le DROIT AU RETOUR suite à promotions.**

Vote : L'ensemble des Os ont voté l'abstention.

FORMATIONS SUITE AUX MOUVEMENTS DEFILIARISES

Les collègues changeant de filières devront obligatoirement suivre divers stages :

"découverte", "d'immersion", "fondamentaux", " métiers " (en fonction des missions) + une formation ENFIP.

Il leur faudra donc prévoir plusieurs semaines d'absences obligatoires des services et ce dès la rentrée 2015.

On peut s'interroger sur le coût financier, les problèmes pratiques et humains que cette fusion tant souhaitée par la DG va engendrer.

Bilan 2014 et nouvelle organisation 2015 de l'EDR

Le bilan 2014 des EMR reflète les difficultés rencontrées par beaucoup de trésoreries régulièrement en sous-effectif. Certains services sont très demandeurs par nécessité de l'échelon de renfort : sur 38 services, 10 dépassent les 100 jrs de dépannage.

Lorient Coll : 306 jrs, Vannes Ménimur : 177 jrs, Paierie dép : 178 jrs, Vannes Mpale : 169 jrs, Le Palais : 147 jrssoit un total de 2660 jrs sur 2014. soit 12 emplois ETP.

Nouvelle organisation 2015 de l'EDR

A compter du 1^{er} sept 2015, l'EDRA et l'EMR fusionnent en un nouveau service l'EDR , réunissant les équipes de renfort des 2 filières. Il comprendra pour le Morbihan, **28 agents (2 A, 20 B, 6C).**

Les EDR auront vocation à effectuer des missions de renfort sur l'ensemble des structures du département. Les EDR ont donc vocation à être mobiles dans leurs domaines d'activité, et pourront voir leurs compétences élargies ultérieurement. Les missions auront une durée maximum de 3 mois.

Les EDR ex EDRA fiscaux (souvent en poste à l'année) actuellement en poste, auront vocation à partir sur une mission dès le 1er septembre, l'emploi ou le renfort qu'ils effectuaient jusqu'alors devant être pourvus par le mouvement de mutation ou des ALD.

L'équipe EDR bénéficie d'un régime indemnitaire et de remboursements de frais spécifiques. Les EDR seront rattachés à la résidence administrative la plus proche de leur domicile. Les temps de trajets pourront être comptabilisés en temps de travail uniquement pour les missions sur Belle-Ile.

Une réunion d'information Métiers est prévu pour l'équipe EDR le 25 juin.

FO DGFIP 56 restera vigilant sur la mise en place et le bon fonctionnement de ce nouveau service de renfort et du respect du droit des agents.

Pour FO DGFIP, un nombre d'emploi minimal doit être fixé au niveau national dans une fourchette de 5 à 7 % des emplois départementaux, charge ensuite au directeur local de proposer en CTP, le nombre exact retenu dans cette fourchette.

Il va de soit qu'on est très loin du compte, 5 % représentant déjà : 49 agents

Conditions de vie au travail

Tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Pour FO DGFIP 56, le TBVS 2014 démontre à nouveales limites d'un réseau en souffrance : 6393 jours d'arrêt maladies (29 ETP) et on constate une **augmentation importante du nombre d'arrêts maladie de courte durée, les écrêtements représentent un volume trop important avec 3121 h**, le nombre de jours mis en CET **est en augmentation à 2923 jrs**, le nombre de jours d'arrêt maladie suite à accident de service à plus que doublé à **976 jrs**, les agressions et signalements sont en augmentation.

Le taux de recours suite à l'entretien professionnel **est passé de 4,31 à 7,14 %.**

30 réunions paritaires ont eu lieu en 2014 (CTL, CHS CT,CAPL, CDAS).

136 demandes de mutation déposées non satisfaites (essentiellement au mouvement national).

Duerp Pap

A déjà fait l'objet d'une présentation et d'un avis du CHS CT de mars 2015. **Les OS ont déjà rendu un avis avec réserve dans le cadre de la présentation du PAP au CHS CT.**

Mouvement des géomètres

4 collègues sont concernés : 2 collègues sont affectés à Lorient, 1 à Ploërmel, 1 ALD sur Vannes

Questions diverses

Plusieurs questions diverses ont été posées par **FO DGFIP 56**

Organisation de la journée d'accueil des nouveaux arrivants

FO DGFIP 56 demande que soient intégrés à la journée d'accueil du 1 er septembre, les collègues arrivés en cours d'année, avec une visite guidée de la Direction.

Par ailleurs, **FO DGFIP 56**, demande à ce que l'on fasse visiter l'ensemble du site aux collègues arrivant sur les 5 grands CFP.

Mise au point concernant les droits à congés

FO DGFIP 56 a réitéré sa demande pour qu'un rappel général soit fait à l'attention des chefs de service sur le régime des droits à congés applicables dans le Morbihan pour les agents toute filière confondue, afin que nulle dérive ou mauvaise interprétation ne persistent.

La direction est d'accord sur le principe et précise qu'il existe qu'une seule réglementation applicable, consultable sur Ulysse.

Situation des effectifs et postes vacants


FO DGFIP 56 demande qu'en préalable aux mouvements de mutation, la direction puisse communiquer aux OS, la situation des effectifs (TAGERFIP) annotée des affectations pour ordre (détachements, ALD, EDRA). **FO DGFIP 56** demande également la liste des postes vacants

Communication des informations importantes aux chefs de service

Pour améliorer la communication, **FO DGFIP 56** demande que les informations importantes soient diffusés aux A+, et aux A adjoints et chefs de service .

Vos représentants FO DGFIP 56 au CTL du 9 juin 2015

Elus : Arlette Le Gallo, Patrick Ravache et Expert : Candy Hillion

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Vous souhaitez plus de renseignements, vous souhaitez adhérer à FO DGFIP 56, n'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@finances.gouv.fr <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>